



Comment sortir d'une curatelle renforcée

Par **Quentin 1**, le **03/05/2020** à **11:01**

Bonjour, depuis quelques temps ma mère qui est ma curatelle renforcée me menace de bloquer mon compte car je fais des commandes sur internet pour faire ma vie avec ma petite amie, elle trouve que je suis trop dépensier car il y a des factures en retard qui vient de mon centre et le délai pour que les factures viennent mettent beaucoup de temps. Donc chaque fois que je fais des commandes elle me menace(arrêter d'acheter sur internet, tes pas encore prêt de t'installer avec ta petite amie si tu continues je vais te bloquer) et la derrière mon dos elle a fait un message à la banque pour me bloquer sans me donner mon avis.

Est ce que on peut que on m'enlève la curatelle renforcée ?

Par **jodelariege**, le **03/05/2020** à **11:17**

b onjour

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094>

vous avez ci dessus toutes les procédures pour les tutelles et les curatelles.

votre mère pense que vous gaspillez votre argent en faisant des achats sur internet avec votre petite amie alors que vous ne payez pas les factures à temps (loyer,EDF Gaz ,eau ,impots ...)

Par **Visiteur**, le **03/05/2020** à **11:18**

Bjr@vous

Le motif de votre mise sous curatele **renforcée** n'apparaît pas.

S'il a un rapport avec votre gestion financière ou un surendettement, votre mère est dans le respect du droit.

Par **youris**, le **03/05/2020** à **12:05**

bonjour,

il doit exister des raisons si un juge a décidé de vous placer sous curatelle renforcée.

dans le cas de la curatelle renforcée, le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci.

si votre mère est votre curatrice, elle est donc dans son rôle de suivre vos dépenses et si nécessaire de prendre des mesures pour les suspendre si ces dépenses ne sont pas nécessaires, selon le paragraphe précédent, c'est à votre mère de régler vos dépenses et non à vous.

vous pouvez demander la levée de cette curatelle, voir le lien indiqué par jodelariege.

salutations

Par **Quentin 1**, le **03/05/2020** à **12:09**

Mais j'ai envie de faire ma vie, ma vie de construire ma vie les commandes que je fais c'est pour faire ma vie

Par **jodelariege**, le **03/05/2020** à **12:47**

on comprend bien mais il faut d'abord payer les factures avant d'acheter sur internet

vous ne pouvez pas dépenser plus que ce que vous avez dans votre porte monnaie ou à la banque

Par **Quentin 1**, le **03/05/2020** à **12:51**

Je suis d'accord mais j'ai un livret pour cela et parfois je prends une certaine somme que je mets dans mon compte courant que je remets des que mon salaire arrive jusqu'à maintenant j'ai toujours pu rattraper donc je vois pas la raison de me bloquer surtout sans demander mon avis

Par **youris**, le **03/05/2020** à **13:45**

si un juge vous a placé sous curatelle renforcée, c'est qu'il y avait des motifs sérieux pour le faire, en particulier un avis médical circonstancié.

votre mère qui est votre curatrice, a l'obligation de contrôler vos dépenses d'ailleurs dans votre situation de curatelle renforcée, le **curateur** perçoit les ressources de la personne et **règle ses dépenses**

sur un compte ouvert au nom de celle-ci.

votre mère applique les décisions décidées par le juge des tutelles, je comprends que cela ne vous convienne pas, mais c'est la décision du juge.

Par **Quentin 1**, le **03/05/2020** à **14:01**

C'est moi qui avait fait la demande à cause de mon père car il me demandait de l'argent mais j'ai compris aujourd'hui que j'ai fait c'est le car avant j'étais libre maintenant j'ai plus cette liberté et j'ai envie de retrouver la liberté que j'avais

Par **youris**, le **03/05/2020** à **17:30**

en principe les mesures de protection comme la curatelle ne sont jamais définitives, elles sont toujours limitées dans le temps et la situation de la personne protégée est réexaminée.

vous devez demander à votre mère, votre curatrice, qu'elle demande au juge des tutelles, la levée de cette mesure de protection.